

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
14 JANVIER 2025**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 janvier 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Demande de dérogation mineure 2024-0023- 371, rue Papineau : consultation publique
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2024
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024
- 1.10. Adoption du règlement 2024-020 sur les compteurs d'eau
- 1.11. Adoption du règlement 2024-021 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et d'articles d'hygiène personnelle réutilisables
- 1.12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-022 sur l'utilisation de l'eau potable et abrogeant le règlement 2014-016
- 1.13. Couverture cellulaire : demande aux parties politiques fédérales
- 1.14. Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) 2019-2024 : programmation 3
- 1.15. Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ) 2024-2028 : engagement
- 1.16. Programme de soutien aux politiques familiales municipales
- 1.17. Gestion de la marina : mandat à la direction générale de lancer un processus d'appel de candidatures
- 1.18. Refonte du site web : mandat à la direction générale

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de décembre 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2024
- 2.3. Approbation des dépenses incompressibles
- 2.4. Deveau Mottet Avocats : autorisation de paiement des honoraires professionnels
- 2.5. Approbation du budget 2025 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais pour l'ensemble immobilier de Papineauville

3. Ressources humaines

- 3.1. Agent de développement municipal : mandat à la direction générale

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques annuelles 2024 du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques annuelles 2024 sur l'émission des permis et certificats

- 6.2. Demande de PIIA 2024-0022- Avis préliminaire pour le projet Télésat secteur industriel

7. Environnement

- 7.1. Jour de la terre 2025 : activités

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Dépôt des statistiques annuelles 2024 pour la bibliothèque
- 8.2. Achat de petits outils d'entretien extérieur pour le service des loisirs

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5 : absence motivée.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2025-01-001 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 2 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h03 et se termine à 19h06.

1.5 2025-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6

2025-01-003 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7

2025-01-004 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0023- 371, RUE PAPINEAU : CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 2004-03-07;

ATTENDU que les marges du bâtiment actuel sont dérogoires et qu'elles sont protégées par un droit acquis;

ATTENDU que l'article 10.11 du règlement de zonage numéro 2022-005 autorise l'agrandissement d'un bâtiment dérogoire pour un maximum de 50 % de sa superficie et dans le prolongement des marges existantes;

ATTENDU que le requérant a soumis une demande de permis incluant tous les documents nécessaires pour son projet d'agrandissement;

ATTENDU qu'il y a eu une erreur entre le plan d'implantation fourni par l'arpenteur et le plan de construction fourni par l'ingénieur;

ATTENDU que cette erreur fait que 50% de l'agrandissement effectué n'est pas conforme aux marges prévues à la grille d'usage et de spécificités de la zone C-300;

ATTENDU que la présente demande de dérogation mineure a donc pour but de rendre conforme 50% de l'agrandissement qui ne respecte pas le minimum d'une marge prévu de la grille C-300;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure a pu se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de dérogation mineure 2024-0023 au 371 rue Papineau permettant de conformer

la superficie excédentaire de l'agrandissement qui ne respecte pas la marge minimale de 3 mètres prévue à la grille d'usage et de spécificités de la zone C-300.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2024-01-005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 décembre 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2025-01-006 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2025-01-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-020 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-020 sur les compteurs d'eau

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2025-01-008 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-021 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET D'ARTICLES D'HYGIÈNE PERSONNELLE LAVABLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-021 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et d'articles d'hygiène personnelle lavable.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2025-01-009 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-022 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-016

Monsieur le conseiller Danny Monette

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-022 sur l'utilisation de l'eau potable.
- Dépose le projet de règlement intitulé le règlement 2024-022 sur l'utilisation de l'eau potable.

Le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource. Il est question de piscine et spa, d'arrosage des pelouses et aménagement paysager, de sanitaire à faible débit, de climatiseur et de système de refroidissement à l'eau, d'interdiction de laver son entrée avec l'eau potable etc.

1.13 2025-01-010 COUVERTURE CELLULAIRE : DEMANDE AUX PARTIES POLITIQUES FÉDÉRAUX

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul fournisseur de service cellulaire limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2025-01-011 ENTRETIEN DES SYSTÈMES SEPTIQUES : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC PREMIER TECH EAU ET ENVIRONNEMENT LTÉE.

ATTENDU l'adoption du règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification pour ce faire;

ATTENDU que ce règlement prévoit que la municipalité prenne à sa charge et aux frais des propriétaires concernés, l'entretien de tous les systèmes de traitement de types secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU une demande de proposition auprès de l'entreprise Premier Tech Eau et environnement Ltée et DBO expert, et que seule la compagnie Premier Tech a soumis une proposition;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise madame Martine Joannis, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de service avec la compagnie Premier Tech Eau et Environnement Ltée. pour l'entretien de tous les systèmes de traitement de types secondaire avancé ou tertiaire des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la municipalité.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Après la levée de la présente séance, monsieur le maire Paul-André David a apposé son droit de veto sur la présente résolution, cette dernière fera l'objet d'un nouveau vote lors de la séance du 11 février 2025.

1.15 2025-01-012 TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ) 2019-2024 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que la municipalité de Papineauville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens

attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16 2025-01-013 TAXE SUR L'ESSENCE CANADA-QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 : ENGAGEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de son engagement à réaliser 80% ou plus de projets prioritaires dans les priorités P1, P2, P3 dans la TECQ 2024-2028 :

Priorité 1 : Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et assainissements des eaux.

Priorité 2 : Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales.

Priorité 3 : Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2025-01-014 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville doit effectuer la reddition de comptes 2023-2024 requise dans le cadre du Programme;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal de Papineauville autorise la directrice générale, madame Martine Joannis, à signer au nom de la municipalité le formulaire de reddition de comptes requis dans le cadre du Programme.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2025-01-015 GESTION DE LA MARINA : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LANCER UN PROCESSUS D'APPEL DE CANDIDATURES

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil mandate la direction générale à lancer un processus d'appel de candidatures pour la gestion de la marina de Papineauville à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19 2025-01-016 REFONTE DU SITE WEB : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil mandate la direction générale à lancer un processus d'appel d'offres pour la refonte du site internet municipal.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2025-01-017 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 décembre 2024 pour un montant total de 6 231.07 \$ comprenant les chèques numéros 15000 à 15010.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 décembre 2024 au montant de 416 918.84 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505038 à 505099.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 décembre 2024 au montant de 65 531.95 \$ comprenant les prélèvements numéros 8074 à 8130.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 272 487.11 \$ au 31 décembre 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 94 165.98 \$ jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2025-01-018 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 décembre 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (110.88%) et d'investissement du budget 2024 au 31 décembre 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-01-019 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le budget 2025 comporte des dépenses incompressibles, notamment les intérêts courus sur la dette, l'amortissement des frais d'émission, les salaires, le renouvellement des immatriculations, les remboursements de taxes municipales, etc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise les écritures permettant l'enregistrement des dépenses incompressibles pour l'exercice 2025 à la suite de l'adoption du budget 2025.

M. Paul-André, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2025-01-020 DEVEAU MOTTET AVOCATS : AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception des factures 08577,08578 et 09021 de Deveau Dufour Mottet Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 6185.57\$ taxes incluses en paiement d'honoraires professionnels à la firme Deveau Dufour Mottet.

08577	1427.42 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0002
08578	3608.40 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0018
09021	1149.75\$ taxes incluses	Forfait annuel de consultation

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2025-01-021 APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE PAPINEAUVILLE

ATTENDU la réception du budget 2025 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais pour l'ensemble immobilier de Papineauville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le budget 2025 pour l'Office d'Habitation de l'Outaouais et l'ensemble immobilier de Papineauville et approuvé par la Société d'habitation en date du 3 décembre 2024.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2025-01-022 AGENT DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce conseil mandate la direction générale à préparer un processus de recrutement pour un agent de développement municipal contractuel.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2025-01-023 STATISTIQUES ANNUELLES 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	2024	2023	2022	2021
Systèmes d'alarme	26	14	15	11
Désincarcération	76	81	44	53
Entraide	14	12	14	11
Incendie	9	7	20	24
Autres assistances	10	9	31	6
Sauvetage nautique	5	2	-	-
Total	140	125	124	105

6. URBANISME

6.1 2025-01-024 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2024 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	2024	2023	2022	2021
Rénovation	64	94	91	71
Abattage d'arbres	22	40	42	38
Renouvellement	1	-	5	8
Bâtiment complémentaire	23	26	43	30
Démolition	1	3	4	3
Eau souterraine	1	1	1	2
Lotissement	4	15	4	17
Animaux domestiques	27	36	46	76
Galerie, clôture	20	20	5	11
Installation septique	2	6	7	16
Mur de soutènement	1	1	-	2
Nouvelle construction	9	7	21	16
Piscine	12	15	9	16
Remblai déblai	4	9	8	8
Branchement	7	8	24	17
Affichage	9	6	10	6
Certificat d'occupation	5	16	101	10
Changement d'usage	-	-	-	1
Agrandissement	-	2	5	5
Bande riveraine	1	1	1	2

Garde de poules	1	-	-	4
Bâtiment temporaire	-	1	4	-
Épandage mat. fertilisantes				
Total	217	307	431	359

Madame la conseillère Béatrice Cardin prend sa place à la table du conseil à 19h28.

6.2 2025-01-025 DEMANDE DE PIIA 2024-0022- AVIS PRÉLIMINAIRE POUR LE PROJET TÉLÉSAT SECTEUR INDUSTRIEL

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété assujettie à la présente demande sise sur les lots 6 484 238 et 6 484 237 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-3 *Secteur industriel*;

ATTENDU que le requérant souhaite obtenir un avis préliminaire concernant le projet de construction d'antennes de télécommunication afin de se conformer aux règlements de zonage 2022-005 et de PIIA 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil donne un avis préliminaire favorable pour le projet de construction d'antennes de télécommunication sur les lots 6 484 238 et 6 484 237.

Lors du dépôt des documents finaux pour approbation ultérieure par le comité consultatif d'urbanisme et par le conseil municipal, le requérant devra présenter des plans permettant d'éloigner les installations aussi loin que possible de la route 148. Il devra aussi prévoir l'installation d'une clôture ajourée de hauteur adéquate, ainsi qu'un aménagement de conifères et arbustes de densité immédiate autour de la propriété afin de réduire au maximum l'impact visuel du projet.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2025-01 -026 JOUR DE LA TERRE 2025 : ACTIVITÉS

ATTENDU que le Jour de la terre se tiendra le 25 avril 2025;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil autorise les activités suivantes pour le Jour de la terre le 25 avril 2025.

- Projection d'un film environnemental à la Salle Desjardins de la Petite-Nation
- Activité de don et échange permettant d'encourager les citoyens à donner une deuxième vie aux objets inutilisés;
- Activité de nettoyage de type « Le grand ménage » 9h à 11h avec prix de participation pour un montant maximum de 100\$.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2025-01-027 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2024 POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2024 pour la bibliothèque.

	2024
Prêts numériques	617
Prêts réguliers	8578
Abonnements actifs	440
Instruments musique	23
Jours d'ouverture	235

8.2 2025-01-028 ACHAT DE PETITS OUTILS D'ENTRETIEN EXTÉRIEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU qu'il est requis de faire l'achat de petits outils d'entretien extérieur pour le service des loisirs, la réception d'une soumission en ce sens et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 2570.52\$ taxes incluses pour l'achat de deux moteurs Kombi de base et l'achat de tête de coupe herbe, souffleur, balai brosse et balai rigide.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 641 : Pièces, Accessoires et petits outils.

Monsieur Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 2025-01-029 MOTION DE REMERCIEMENT POUR LA LIVRAISON DES PANIERS DE NOEL DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de remerciement à tous les bénévoles et au magasin Rona de l'Outaouais de Papineauville pour leur participation à la livraison des paniers de Noël 2024 de la Banque alimentaire de la Petite-Nation.

9.3 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

La période de question débute à 19h34 et se termine à 19h35.

9.4 2025-01-030 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc.

Que cette séance soit levée à 19h35.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 janvier 2025.

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 janvier 2025.

Paul-André David
Maire